



## Divorce pour faute, long! Ex-épouse magistrat

Par **yan66**, le **11/02/2024 à 04:15**

Bonjour,

J'ai demandé le divorce en novembre 2021, j'ai quitté mon ex femme pour une autre et je lui ai ouvertement expliqué mon choix pour une autre femme. Je n'ai pas eu d'enfant avec mais j'ai d'un premier lit deux enfants. Je précise que mon ex épouse était en école de magistrature lors de notre séparation, elle depuis plus d'un an substitut du procureur. A la suite d'un déchainement de colère elle a malgré ses fonctions usurpé mon compte linkedin et à agit de façon malveillante avec des preuves et aveux, j'ai porté plainte, sans retour. Chaque conclusion est reportée, j'ai changé de travail et je suis aujourd'hui au SMIC avec deux enfants. La maison que nous occupions est vendu et l'argent séquestré. Je précise qu'elle n'a pas d'enfant. Je vous écris un peu par désespoir, je suis sans solution et dans la précarité avec mes enfants. Elle n'a aucun éléments factuels, mon dossier n'est pas compliqué, je ne traîne pas de casserole. Je suis ouvert à toutes les propositions de solutions. Merci

Par **yapasdequoi**, le **11/02/2024 à 08:22**

Bonjour,

Dans une telle situation, il vous faut absolument un avocat. Votre ex connaît toutes les subtilités de procédure et peut faire durer le divorce très longtemps. Si vous avez peu de ressources, vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle.

Que le prix de vente du bien soit bloqué s'explique parce que vous n'êtes pas d'accord sur la répartition de la somme. Là aussi il faut demander au tribunal une décision pour débloquer.

Votre plainte n'a pas d'influence ni sur la procédure de divorce, ni sur celle de partage.

Par **Visiteur**, le **11/02/2024 à 08:57**

BONJOUR

Vous n'évoquez pas la présence d'un avocat... Pourtant indispensable dans une telle configuration conflictuelle .

Par **yan66**, le **18/02/2024** à **07:16**

Oui j'ai bien un avocat mais il ne trouve pas de solutions. Pas d'enfants ensemble, maison vendue, mon casier est vierge, je n'ai pas de casseroles. Elle reporte à chaque fois. Difficile de se reconstruire avec mes 2 enfants. Je sais que le délit qui résulte du Pénal n'a rien à voir avec le divorce, visiblement une plainte pour usurpation avec des témoignages et des aveux par textos de Madame ne suffisent pas. Je vais probablement écrire au procureur de sa juridiction ou au CSM, je trouve cela trop facile. Si vous avez une idée je suis preneur. Merci

Par **Marck.ESP**, le **18/02/2024** à **08:08**

Bonjour et bienvenue

Juste un mot concernant les aveux par textos.

Ils peuvent constituer une preuve dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure judiciaire à condition qu'ils aient été obtenus légalement, non altérés et que leur authenticité soit vérifiable

Leur valeur probante dépend de l'appréciation du juge, conformément à l'article 1383-1 du Code civil, ils sont évalués en fonction des circonstances de l'affaire.

Par **yan66**, le **18/02/2024** à **08:15**

Les aveux par textos sont des messages qu'elle m'a envoyé. Elle s'est même excusée après coups sur des injures faites sur LinkedIn à mes collaborateurs. Je vais peut être appeler BFM, ça peut faire un sujet...À moins que le délit d'usurpation soit autorisé dans la magistrature!

Par **beatles**, le **18/02/2024** à **08:19**

Bonjour,

[quote]

visiblement une plainte pour usurpation avec des témoignages et des aveux par textos de Madame ne suffisent pas[/quote]

@Marck\_ESP, comme, contrairement à l'avocat, vous n'avez pas le contenu des textos et que cette dernière ne trouve pas de solution, je ne vois pas qu'elle est l'utilité de votre intervention qui est loin d'appoter pas une « idée » comme l'espérerait yan66.

[quote]

À moins que le délit d'usurpation soit autorisé dans la magistrature!

[/quote]

Cela semblerait aller un peu trop loin pour être cautionné.

Cdt.

Par **yapasdequoi**, le **18/02/2024** à **09:04**

[quote]

Oui j'ai bien un avocat mais il ne trouve pas de solutions.

[/quote]

Bonjour,

Si votre avocat qui connaît l'ensemble du dossier ne trouve pas de solution, qu'espérez vous d'un forum de malheureux bénévoles qui n'ont que les infos données par vous en quelques lignes ?

Tentez de consulter un autre avocat ?

Ou réfléchissez à vos demandes qui sont peut être impossibles à satisfaire ?

Parfois pour divorcer il faut savoir faire la part du feu et ne pas avoir raison "à tout prix" ou vouloir faire "payer" l'ex pour ses turpitudes... ce qui a une conséquence très simple : un blocage sans issue.